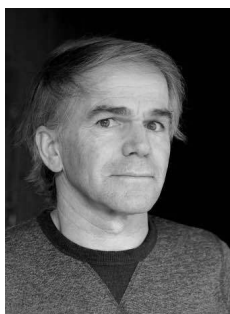


Commission de coordination de la procédure d'évaluation standardisée dans le domaine de la pédagogie spécialisée, COPES



Philippe Nendaz
président de la COPES

MANDAT

La procédure d'évaluation standardisée 2014 (PES 2014) est l'un des trois instruments de l'accord intercantonal dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 25 octobre 2007. La PES permet aux services responsables de l'enseignement spécialisé de déterminer les besoins individuels des élèves dans le domaine de la pédagogie spécialisée, en vue de l'attribution des mesures renforcées dans les cantons romands et le Tessin. La COPES est chargée d'informer la conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS) de l'état des travaux et des bonnes pratiques dans les cantons, ainsi que d'appuyer les utilisateurs de la PES dans le cadre de sa mise en œuvre.

Mise à jour des procédures dans les cantons et suivi de la mise en œuvre de la PES dans les cantons

Thèmes traités

La commission tient à jour un état des lieux du développement de la PES dans les cantons et permet un échange de pratiques fort utile. Durant l'année 2018, les cantons ont présenté les documents et cherché ensemble des pistes aux difficultés qu'ils rencontrent.

Par l'échange d'expériences, les instructeurs PES, représentants de leur canton, développent leur expertise et créent des documents d'analyse, des protocoles qui permettent de clarifier et faciliter les tâches et le rôle de tous les acteurs concernés (directeurs, enseignants, spécialistes, etc.). L'échange de pratiques et d'outils a permis à la commission de bénéficier de l'expérience des cantons qui sont dans des phases différentes de l'implémentation de la PES.

Au cours de l'année 2018, la COPES a engagé un soutien scientifique afin de réfléchir à la mise en œuvre d'une formation continue des instructeurs PES au sein de la COPES et de bénéficier d'une expertise relative aux fondements théoriques de la PES.

Le module de formation continue des instructeurs PES s'édifie sur des situations concrètes anonymes transmises par les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais, Vaud et du Tessin et sera mis en œuvre au cours de l'année 2019.

Données factuelles

La COPES

L'année 2018 a permis à la CIIP d'établir un mandat de formation des utilisateurs.

Présidence: Philippe Nendaz (VD).